

bre et a insisté pour que la commission Gillen soit rassemblée, sous condition, j'étais personnellement convaincu qu'il savait très bien ou croyait que dans les circonstances, il serait contraire aux dispositions et objet de la loi de convoquer de nouveau cette commission, et que celle-ci, lorsqu'elle aurait été convoquée, n'aurait aucune autorité légale. Il m'a semblé en ce moment,—et je ne prétends faire aucune critique—que mon très honorable ami s'efforçait d'aider à prolonger le différend, dans le but, peut-être, d'en rejeter le blâme sur le ministre du Travail ou sur le ministère du Travail, ou, peut-être encore, sur quelques collègues ou associés du ministre du Travail, dans le Gouvernement actuel.

Le très hon. M. MEIGHEN: Avant que le ministre ne continue de commenter ma déclaration, voudrait-il lire mes paroles insistant pour que la commission Gillen soit convoquée de nouveau? J'avais certainement l'intention d'insister afin que ce qui se ferait se fit indépendamment de M. McLachlan, mais je n'ai pas insisté ni ai-je suggéré que la commission Gillen devrait être rétablie. A quelle page trouvez-vous cela?

L'hon. M. MURDOCK: Page 621, 3 avril. Voici ces paroles:

M. Meighen: En tous cas, je comprends que le rétablissement de la commission est absolument indépendant de la répudiation de l'attitude de M. McLachlan.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. MURDOCK: Encore, sur la même page:

M. Meighen: Sans condition.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien. J'ai certainement compris que le rétablissement de la commission se ferait sans condition, et tout à fait indépendamment de l'attitude de M. McLachlan. Je n'ai jamais même suggéré le rétablissement de la commission, et encore moins ai-je insisté pour que cela se fasse; mais lorsque mes honorables amis ont dit que la commission allait être rétablie, j'ai demandé si ce rétablissement se ferait sans condition, et j'ai dit avoir compris qu'il devrait se faire sans condition. Mon honorable ami voudrait-il bien cesser maintenant de dénaturer mes paroles? Voudrait-il bien lire le paragraphe précédent?

L'hon. M. MURDOCK: Je n'ai pas le moindre désir ou l'intention de dénaturer les paroles de mon très honorable ami; mais si on me permet de le dire, le retard des deux ou trois dernières semaines à re-

prendre l'enquête sur la situation minière dans la Nouvelle-Ecosse, est tout simplement dû à l'attitude prise maintenant par mon très honorable ami. Il n'y a pas d'autre explication à ce retard de deux ou trois semaines dans la nomination d'une commission qui aurait été légalement autorisée à faire ce que voulait ce Parlement d'après la déclaration formulée dans la soirée du 30 mars dernier. Je connais les capacités de mon très honorable ami lorsqu'il entreprend d'esquiver ses responsabilités, ou de réfuter tout ce que je pourrais dire au contraire. Je sais très bien qu'il est toujours prêt à rejeter toute responsabilité sur mes collègues ou sur moi-même. Et, je le répète, en ma qualité de ministre du Travail, c'est le très honorable Arthur Meighen qui est d'abord responsable.

Quelques DEPUTES: Le règlement.

L'hon. M. MURDOCK: C'est le très honorable leader de l'opposition officielle qui a tout d'abord été responsable du retard des deux ou trois dernières semaines, retard, je l'en assure, que j'essaie de réparer aussi vite que le permet la loi.

Ainsi qu'il l'a reconnu, j'estimais alors, après la discussion et l'étude complète de la loi, que celle-ci n'avait aucunement en vue le rétablissement de la commission dans le but de s'enquérir à fond de toutes les circonstances comme la Chambre semblait le vouloir. Nous aurions pu rétablir la commission afin qu'elle exprimât son avis sur quelque point de sa décision antérieure, mais je ne pensais pas qu'il nous fût possible de la ressusciter, à seule fin de recommencer toute l'enquête. Voilà où en sont les choses. Nous nous efforçons maintenant de reprendre autant que nous pouvons le faire, le temps ainsi perdu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne saurais dire si le discours du ministre m'étonne ou m'amuse davantage. Je suis responsable, dit-il, de trois semaines de délai, et si j'ai bien saisi son argument—que je trouve, je l'avoue, de plus en plus difficile à suivre, car il s'éloigne davantage de la raison chaque fois qu'il parle—la raison pour laquelle je suis responsable, c'est que j'ai insisté sur le rétablissement de la commission Gillen. Je puis mériter tous les compliments qu'il m'adresse à propos de ma logique et d'un certain succès de persuasion auprès des gens, mais je n'aurai pas besoin d'exercer outre mesure aucun de ces talents ce soir. Les honorables députés ont pu suivre, en cette Chambre même, toutes les phases de ces débats et si quel-